

tion feel it. (Referring to the Minister of Finance being sound asleep.) He hoped the member for Châteauguay was not in the same position as the Finance Minister who was enjoying a good sound honest sleep. He taunted the member for Châteauguay with his abortion, when Finance Minister, he not having had an opportunity of showing the two sides to his tariff. He referred to the unsuccessful attempt of Hon. Mr. Howland to introduce a tariff when colleague of the member for Hochelaga.

**Hon. Mr. Dorion** denied that he was colleague of the Hon. Mr. Howland when he brought his tariff.

**Hon. Sir George-É. Cartier** entered into the history of the failure of the member for Châteauguay to produce a tariff, which had destroyed the Government of which he was a member.

**Hon. Mr. Dorion** said that the difference between the two Governments was, that the one of which the member for Châteauguay and himself were members, finding that they could not carry their measures constitutionally, resigned. Had they brought in the tariff which they would cut and carve to please all the deputations from all quarters, irrespective of principle, they might have been there still.

**Hon. Sir George-É. Cartier** said that had they brought in such a well conceived tariff as the financial abilities of the member for Châteauguay could, it would have saved the Ministry and given it strength. He thought the speech of the member for Lambton was one of disappointment, as it contained no argument. He maintained that there would be no ill effect from the proposed duty on corn. The tariff was just and liberal, and considered the position of every tax-payer and consumer. The Province of Ontario would have its grain and salt moderately protected, Quebec its coarse grains, barley and oats, and Nova Scotia its coal. With regard to New Brunswick, although none of its productions would be protected, it would benefit from encouragement to trade resulting from tariff. If anything would induce our neighbours to enter into reciprocity it was Canada keeping its fisheries to themselves and protection of their coal. He was sure the tariff would have a beneficial effect on the whole country, (hear).

**Hon. Mr. Holton** said he had but one criticism to offer regarding the speech to which

[Hon. Sir George-É. Cartier—L'hon. sir George-É. Cartier.]

bien que ce ne soit pas le cas dans l'état où il se trouve. (Il se réfère au ministre des Finances qui dort profondément.) Il avait espéré que le député de Châteauguay ne soit pas dans le même état que celui du ministre des Finances plongé dans un sommeil réparateur. Il a formulé des reproches à l'adresse du député de Châteauguay relativement à son échec, lorsqu'il était ministre des Finances, pour n'avoir pas eu l'occasion de montrer les deux aspects de son tarif. Il fait allusion à la tentative manquée de l'honorable M. Howland qui voulait introduire un tarif lorsqu'il était le confrère du député d'Hochelaga.

**L'honorable M. Dorion** nie avoir été un collègue de l'honorable M. Howland au moment où il a présenté son tarif.

**L'honorable sir George-É. Cartier** fait l'historique de l'échec du député de Châteauguay, lorsque celui-ci a présenté le tarif qui a démoli le Gouvernement dont il faisait partie.

**L'honorable M. Dorion** dit que la différence entre les deux gouvernements réside dans le fait que le Gouvernement dont le député de Châteauguay et lui-même faisaient partie, se rendant compte qu'il ne pouvait pas adopter ses mesures de manière constitutionnelle, a remis sa démission. Si les membres de ce Gouvernement avaient présenté le tarif en le modifiant et en le façonnant au gré des différents représentants de partout, sans tenir compte des principes, ils auraient pu demeurer au pouvoir.

**L'honorable sir George-É. Cartier** déclare que s'ils avaient présenté un tarif bien conçu, comme les compétences du député de Châteauguay dans le domaine des finances pouvaient le permettre, ce tarif aurait sauvé le ministère et l'aurait renforcé. Il croit que le discours du député de Lambton est décevant, car il ne contient rien de substantiel. Il soutient que la taxe proposée sur le blé n'entraînerait aucun effet néfaste. Le tarif est juste, libéral et tient compte du consommateur et du contribuable. Le grain et le sel de la province d'Ontario seraient raisonnablement protégés, de même que les céréales secondaires, l'orge et l'avoine du Québec et le charbon de la Nouvelle-Écosse. Quant au Nouveau-Brunswick, même si aucun de ses produits ne serait protégé, il bénéficierait de la politique d'encouragement du commerce engendrée par le tarif. Si quelque chose est susceptible de pousser nos voisins à la réciprocité, c'est bien le fait que le Canada garde ses pêcheries pour lui et protège son charbon. Il s'est dit sûr de l'effet bénéfique du tarif dans tout le pays. (Bravo!)

**L'honorable M. Holton** dit qu'il n'a qu'une observation à formuler concernant l'interven-